

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2379

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Travaux de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant de prolongation à la convention de financement des travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gaillout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2379**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape - Travaux de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau pour le prolongement du souterrain et la mise en accessibilité de la gare - Avenant de prolongation à la convention de financement des travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a porté, depuis 2005, le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL). En privilégiant le développement d'intermodalité, le projet REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs et de développer une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau et la Métropole de Lyon, souhaitent constituer, autour de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape, un pôle d'échanges.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu des aménagements côté Rillieux la Pape portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais. L'objectif, pour la Métropole, est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et favoriser ainsi la requalification de la façade de la zone industrielle.

Par délibération du Conseil n° 2013-4067 du 26 septembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé :

- sa participation au financement des travaux d'accessibilité sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau initialement programmés en 2014 pour un montant de 4,212 M€ avec un financement à hauteur de 1,429 M€ pour la Métropole,

- les aménagements côté Rillieux la Pape sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour un montant estimé à 1,979 M€. Ces aménagements seront financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 376 320 €, par la Commune de Rillieux la Pape pour 125 440 € et par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour 44 800 €.

Par délibération du Conseil n° 2016-0960 du 1er février 2016 la Métropole a approuvé l'avenant à la convention d'aménagement de gare pour les études d'avant-projet pour l'aménagement du parking prolongeant la caducité de la subvention régionale.

Depuis 2013, SNCF Réseau a décalé les travaux de prolongement du souterrain et d'installation des ascenseurs aux quais côté Rillieux la Pape. La convention de travaux signée en 2013 entre Réseau ferré de France (RFF), la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine sera caduque en 2019. SNCF Réseau a programmé ces travaux d'avril 2019 à mars 2020. Il est donc nécessaire de prolonger, par avenant, la convention de travaux de 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention relative au financement des travaux de modifications des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape à passer entre la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau modifiant les règles de caducité pour l'obtention de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.